

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 30/06/2014

Date d'affichage : 01/07/2014

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 07 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR - Maria De Fatima FIANDINO - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

Formalités de publicité effectuées,
le : 27 JUIL. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 10 JUIL. 2014
Visa du : 10 JUIL. 2014

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADÉ / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

ABSENTE : Marie-Ly GARCIA

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose que la Ville de Cogolin, au travers le Service Municipal Animation – Jeunesse, organise, les mercredi matin et après-midi, un centre de découverte à la pratique des activités physiques et sportives (Ecole Municipale des Sports – E.M.S.), de septembre à juin.

Les séances d'éveil et de découverte des activités physiques et sportives sont encadrées soit par des agents du service des Sports appartenant aux filières sportives ou animation de la Fonction Publique Territoriale, soit par des éducateurs sportifs vacataires ou par des prestataires privés.

Les enfants accueillis demeurent à Cogolin. Actuellement, l'accueil se fait de 10h à 12h et de 14h à 16h ou 17h selon l'activité.

Avec la réforme des rythmes scolaires, l'accueil ne pourra être fait que l'après-midi. De plus, afin de respecter la sieste des plus petits, les activités seront proposées en fin d'après-midi. Cette année l'équipe d'animation sportive souhaite accueillir les enfants en classe de petite et moyenne section en leur proposant des ateliers de psychomotricité.

N°2014/101

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS – E.A.L. : CENTRE DE DECOUVERTE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS) : REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION

N° 2014/101

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS – E.A.L. : CENTRE DE DECOUVERTE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS) : REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION

Les enfants de CE2 - CM1 - CM2 seront accueillis de 13 heures 30 à 15 heures.

Les enfants de CP-CE1 seront donc accueillis de 15 heures à 16 heures.

Les enfants de Petite Section – Moyenne Section – Grande Section seront donc accueillis de 16 heures à 17 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) pour l'accueil périscolaire des 3/11 ans,
- de fixer les tarifs tels qu'exposés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits. **A LA MAJORITE**
– 25 POUR – 7 ABSTENTIONS (Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT).

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE

M. E. Lansade